



Nationalité française pour les algériens née en France avant 62

Par **yaya69100**, le **02/11/2016** à **19:58**

Bonjour,

Ma mère est née en France en janvier 1962 de parents algériens. elle a toujours vécu ici. Néanmoins elle n a jamais fait de demande de naturalisation. As-t-elle droit à la nationalité française? quelle démarche doit elle faire? Pour des raisons personnel, son titre de séjour est expiré. Est elle obliger de refaire un titre de séjour avant de faire un demande de naturalisation? Que risque-t-elle? merci d'avance pour vos réponse

Par **youris**, le **02/11/2016** à **20:11**

bonjour,
votre mère est née alors que l'algérie étaient française.
ses parents qui étaient, sans doute, français de droit local, ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité algérienne à l'indépendance de l'algérie et votre mère a suivi la nationalité de ses parents.
elle peut faire une demande de nationalité française si elle remplit les conditions exigées.
voir ce lien:
<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>
salutations

Par **yaya69100**, le **02/11/2016** à **20:16**

bonsoir youris
merci pour ce lien
je vais regarder
salutations